



# Propositions

## Plateforme RSE

Le Comité 21, premier réseau des acteurs du développement durable en France avec 470 adhérents propose trois thèmes de travail pour la Plateforme RSE :

- ➔ **Thème 1** : Faire du dialogue parties prenantes un enjeu clé pour la gouvernance des entreprises.
- ➔ **Thème 2** : Articuler les politiques de mécénat et de responsabilité sociétale d'entreprise pour les rendre plus complémentaires et efficaces.
- ➔ **Thème 3** : La RSE comme levier pour la ville durable, la ville durable comme levier pour le rayonnement international des savoir-faire urbains français.

### Thème 1 : Faire du dialogue parties prenantes un enjeu clé pour la gouvernance des entreprises.

---

Encouragé par les principaux référentiels en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), au premier rang desquels l'ISO 26 000, la GRI et l'AA1000SES, le dialogue parties prenantes est désormais considéré comme un élément essentiel d'une politique de responsabilité sociétale réussie. Par ailleurs, de récents rapports au gouvernement, sont venus réaffirmer la nécessité de mieux tenir compte des attentes des parties prenantes et de les associer davantage aux décisions stratégiques (Rapport Attali, Rapport Brovelli-Drago-Molinié, Avis du CESE sur la RSE). Cependant, de nombreuses entreprises s'interrogent sur les bénéfices et les moyens de développer un dialogue poussé avec leurs parties prenantes et dans les faits, ces démarches restent limitées.

Il s'agirait notamment de s'interroger sur :

- Les moyens pour **renforcer et déployer les démarches de dialogue** afin de favoriser l'émergence d'une gouvernance plus ouverte au sein des entreprises vis-à-vis des parties prenantes ;
- La nécessité de **développer des liens institutionnels entre dialogue sociétal et dialogue social** via les instances représentatives du personnel et de réfléchir à la place et l'articulation de ces différents dialogues au sein de l'entreprise ;
- Les moyens de favoriser, dans les entreprises, le développement d'une **culture du dialogue** au sens large et de la **redevabilité** auprès des parties prenantes afin d'améliorer la transparence.
- Les moyens de **déployer le dialogue parties prenantes en interne** et à **différentes échelles de l'entreprise** (niveau stratégique, niveau des filiales, niveau des sites).
- Les moyens à mettre en œuvre collectivement **pour mieux former les entreprises et les parties prenantes à ces nouvelles formes d'échanges.**
- Les moyens pour identifier **l'avancement de ces démarches de dialogue avec les parties prenantes** par les entreprises en France.

A titre informatif, le Comité 21 rappelle qu'il a initié en septembre 2013 un nouveau projet visant à développer un **référentiel sur le dialogue parties prenantes** mené par **les entreprises** dans le cadre de leurs **démarches de responsabilité sociétale**. Ce projet, soutenu par le **CGDD** et la **Fondation de France**, vise à travers une réflexion collective entre différents acteurs (entreprises, tiers facilitateurs, parties prenantes, chercheurs, Etat), à l'élaboration d'un **référentiel pertinent, pragmatique et reconnu, définissant les principes et règles méthodologiques** de base qui doivent être respectés par tous les participants à ces démarches. Face à un risque de dérive des pratiques et de sur-sollicitation des parties prenantes, l'objectif de ce document est, in fine, de promouvoir les démarches de dialogue auprès des entreprises et des parties prenantes et d'améliorer la qualité et l'efficacité des pratiques. Deux groupes de travail ont déjà été menés en septembre et octobre 2013. Certaines organisations membres de la Plateforme (CFDT, Forum Citoyen pour la RSE, FNH) y ont participé. Afin d'éviter des doublons éventuels et l'essoufflement des parties prenantes sollicitées, **nous proposons une articulation officielle entre le groupe de travail n°2 de la Plateforme RSE intitulé « Comment améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises en matière de développement durable en réponse aux attentes de la société et de la finance responsable tout en intégrant les évolutions normatives internationales ? » et le projet mené par le Comité 21 sur le thème du dialogue parties prenantes**. Le Comité 21 souhaiterait ainsi solliciter l'avis de l'ensemble des membres de la Plateforme RSE sur ce projet de texte et, si l'intérêt de ce travail est validé par les membres de la plateforme, bénéficier d'une diffusion large de ce travail via cette instance.

## **Thème 2 : Articuler les politiques de mécénat et de responsabilité sociétale d'entreprise pour les rendre plus complémentaires et efficaces.**

---

Depuis mai 2011, le Comité 21 et Admical réfléchissent à la complémentarité entre les politiques de mécénat et de RSE, au travers notamment d'une formation commune. Si en théorie, l'articulation entre mécénat et RSE paraît simple, la pratique fait ressortir de nombreux questionnements. Plutôt que de confronter ces démarches, le choix a été fait de travailler sur leur compréhension, l'approfondissement de leurs spécificités (définition, périmètre, mode d'action...) et l'identification des synergies communes (motivations, thématiques d'intervention). Au sein de la Plateforme RSE, l'objectif serait de donner une ampleur plus importante à ce travail. Concrètement, cela permettrait d'apporter :

-une **meilleure compréhension par l'ensemble des acteurs concernés** (porteurs de projet, fondations, mécènes, entreprises...) de ce qui relève **d'actions de mécénat ou d'actions de RSE**,  
==> bénéfice PEDAGOGIQUE

-une meilleure **cohérence des stratégies mécénat et RSE des entreprises** (en interne et en externe), ==> bénéfice STRATEGIQUE

- une **diminution du risque d'utilisation erronée de l'avantage fiscal du mécénat** ==> bénéfice ECONOMIQUE

## **Thème 3 : La RSE comme levier pour la ville durable, la ville durable comme levier pour le rayonnement international des savoir-faire urbains français.**

---

Utilisatrice de locaux, de débouchés économiques, d'infrastructures de transports, d'enseignement et de recherche, mais aussi pourvoyeuse d'emplois, de financements (mécénat) et de ressources financières pour les collectivités locales, l'entreprise a une responsabilité sociétale sur son ou ses territoires d'implantation. L'ancrage territorial est ainsi un aspect fondamental de la RSE, mais qui gagne encore à être connu.

Réfléchir sur la gestion des déchets et des ressources naturelles dans l'entreprise, sur la mobilité et le bien-être des salariés, sur la création d'emplois et de richesses locaux, tel est l'un des objectifs d'une stratégie de RSE. Les améliorer, c'est contribuer à faire la ville durable.

Il est donc essentiel que le dialogue existe et soit fructueux entre les entreprises, actrices de la ville durable, et les collectivités, animatrices et gestionnaires de la ville. Charte PCET, conventions, partenariats publics privés, mise en place de circuits d'écologie industrielle et d'économie circulaire, schémas d'éducation au développement durable sont autant de liens par lesquels les entreprises agissent auprès des collectivités et des autres acteurs de leur territoire. A un niveau plus stratégique, les travaux de prospective ont fleuri ces deux dernières années, chez les entreprises (Eiffage, Caisse des dépôts), au niveau national (DATAR, ADEME), et chez les collectivités qui articulent leurs travaux de prospective avec leurs démarches de développement durable, à échelle 2020 ou 2030, sans qu'ils aient été croisés ni ne débouchent sur des stratégies collectives de développement urbain durable.

Après l'action, l'évaluation : pour mesurer et améliorer la qualité d'action collective et mesurer son impact territorial, il est essentiel que l'ensemble des acteurs urbains se dotent d'indicateurs communs. C'est le sens des réflexions menées par le Comité 21 dans ses travaux sur les rapports de développement durable (conférence du 24 octobre 2013 : vers des rapports intégrés de territoire), outils par lesquels collectivités locales et entreprises peuvent dialoguer.

A partir de ce constat, le Comité 21 souhaite porter ce sujet au sein de la plateforme RSE, et ainsi :

- **développer des outils de meilleure connaissance entre les entreprises et les collectivités** sur leurs démarches respectives de prospective et leurs stratégies / politiques de développement durable ;
- **faire émerger et valoriser des actions collectives** en particulier dans le cadre du partage de la valeur créée ou perdue pour les parties prenantes de l'entreprise ;
- élaborer un **manifeste pluriacteurs sur la ville durable à la française**.

Avec Vivapolis, la France entend démontrer à l'étranger ses savoir-faire en matière de ville durable, et les exporter : des architectes aux industriels en passant par les bureaux d'études et l'ingénierie. Outre les savoir-faire industriels de nos grandes entreprises de réseaux, l'ensemble de nos entreprises peuvent démontrer leurs compétences en matière de dialogue social et local en faveur de la ville durable. Ainsi, ces travaux pourront s'articuler avec ceux du Ministère du Commerce extérieur et la marque Vivapolis.